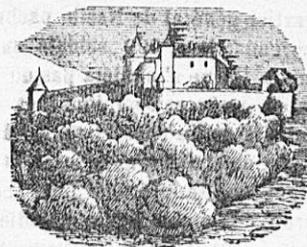




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS
Suisse . . . 1 an, Fr. 4.50
" . . . 6 mois » 2.50
Etranger. 1 an » 9.—
" . . . 6 mois » 5.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'HIVER : BULLE, dép. 5³⁷ 8³⁵ 10⁰⁵ 2⁴² 5⁰⁰ 9⁰⁰. — BULLE, arr. 7⁴⁰ 9⁰⁷ 12¹² 4³⁰ 8³⁵ 10⁵⁰

ANNONCES

District de la Gruyère: une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES: Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, 84, rue de Bouleyres (Cercle catholique 1^{er} étage)

L'immunité ecclésiastique devant le Conseil fédéral.

II

La question de savoir de quel tribunal relèvent les ecclésiastiques catholiques romains en matière laïque est entièrement du domaine laïque.

Si néanmoins, dans la Bulle « Apostolica Sedis » et dans le Motu proprio « Quantavis diligentia », l'Église catholique romaine s'est prononcée sur la juridiction de ses ecclésiastiques en matière non ecclésiastique, elle l'a fait en vertu de la conception théocratique qu'elle représente d'une manière plus ou moins positive depuis le milieu du 11^e siècle. D'après cette conception, l'Église réunit en elle les pouvoirs spirituel et temporel, et décide, comme autorité supérieure, dans quels domaines doivent s'exercer l'activité de l'Etat et celle de l'Église.

Mais l'Etat moderne repousse cette conception. Il se nierait lui-même s'il reconnaissait la supériorité théocratique de l'Église. L'Etat décide dans quel domaine il veut légiférer, et dans les matières sur lesquelles il a édicté des lois, il peut ne tolérer aucun autre législateur.

La Confédération et les Cantons ont réglé la juridiction dont relèvent tous les citoyens. Quand le pape, dans son Motu proprio, édicte à cet égard des règles pour une certaine catégorie de citoyens, il empiète sur la souveraineté de l'Etat en matière législative. Les prescriptions du Motu proprio sont par suite sans validité juridique.

C'est la raison qui nous empêche de demander au pape si le privilège que le Motu proprio réclame en matière de juridiction pour les ecclésiastiques catholiques romains a été aboli par le droit coutumier ecclésiastique. Une telle démarche serait inconciliable avec notre sentiment sur le Motu proprio, que nous considérons comme étant de prime abord dépourvu de validité.

III

La Constitution fédérale, adoptée par le peuple suisse le 19 avril 1874, contient une série de dispositions qu'on ne saurait concilier avec le privilège en matière de juridiction réclamé pour les ecclésiastiques catholiques romains.

1. — La législation laïque accorde aux personnes qui lui sont soumises le droit d'intenter une action civile ou

criminelle, de requérir des poursuites en matière criminelle, quand il s'agit de délits qui ne sont poursuivis qu'à la réquisition de la partie lésée, etc. Elle ne donne pas seulement la possibilité de procéder de la sorte, elle confère à chaque particulier un droit subjectif de le faire. La curie subordonne ce droit à des conditions de nature ecclésiastique, quand elle défend dans certains cas de le faire valoir et de l'exercer sans l'autorisation des autorités ecclésiastiques. Mais c'est ce que ne permet pas l'article 49, 4^e alinéa, de la constitution fédérale, lequel est ainsi conçu :

« L'exercice des droits civils et politiques ne peut être restreint par des prescriptions ou des conditions de nature ecclésiastique ou religieuse, quelles qu'elles soient. »

2. — Suivant la conception catholique romaine, le clergé appartient, dans l'Etat spirituel, à une classe privilégiée, jouissant de droits supérieurs. Mais l'Etat temporel ne peut reconnaître, dans le domaine laïque, cette situation privilégiée du clergé. Si la Confédération et les Cantons reconnaissent dans leur législation le privilège en matière de juridiction réclamé par Rome et traitaient par suite les ecclésiastiques romains autrement que les ecclésiastiques d'autres confessions et que les autres citoyens, ils pécheraient contre l'article 4 de la constitution fédérale, qui porte que tous les Suisses sont égaux devant la loi.

3. — L'Église catholique romaine ne prétend pas que l'ecclésiastique qui, d'après elle, n'a pas à rendre compte de ses actes au juge séculier, ne doit pas juridiquement être l'objet de poursuites. Elle l'admet au contraire; elle veut seulement en lieu et place du juge séculier substituer le juge spirituel. Mais cette substitution est en contradiction avec la disposition de l'article 58, 2^{me} alinéa, de la constitution fédérale, qui déclare abolie la juridiction ecclésiastique.

En 1869, le pape Pie IX, dans la Bulle « Apostolica Sedis », a énergiquement réclame pour les ecclésiastiques catholiques romains le privilège de juridiction, et il a frappé d'excommunication le législateur qui ne le reconnaît pas. Cinq ans après, néanmoins, le peuple suisse a adopté avec la nouvelle constitution fédérale encore aujourd'hui en vigueur des principes ju-

ridiques qui ne permettent pas de satisfaire à la réclamation de ce pape. Ces principes juridiques sont si bien devenus le patrimoine de notre peuple qu'un Motu proprio papal ne saurait en compromettre sérieusement la reconnaissance et l'observation. Aussi en Suisse, autant que nous sachions, a-t-on moins discuté dans le public la validité ou la non validité que les raisons de la non validité du Motu proprio; celui qui répugne à taxer de nullité l'ordonnance papale pour des raisons de droit public, la considère comme abrogée par le droit coutumier ecclésiastique, qui la contredit.

Nous constatons ainsi, en réponse à votre question, que le Motu proprio « Quantavis diligentia » ne peut prétendre à aucune validité sur le territoire de la Confédération suisse. Nous devons nous refuser aussi à intervenir auprès du pape en cette affaire.

NOUVELLES SUISSES

Fièvre aphteuse. — De nouveaux cas de fièvre aphteuse se sont produits la semaine dernière dans les cantons de Zurich, de Glaris, de Bâle-Ville, de Schaffhouse, des Grisons et de Vaud, en tout dans 25 étalles, contenant au total 263 têtes de bétail.

Contre le choléra. — On écrit de Berne à la Revue :

L'épidémie de choléra, qui a éclaté dans les rangs de l'armée turque, n'a pas surpris les milieux médicaux, où l'on savait que le choléra régnait depuis plusieurs mois dans plusieurs régions de l'Asie mineure. Néanmoins, il est incontestable que, malgré la saison peu favorable à la propagation de la maladie, le foyer important qui vient de se révéler aux confins de l'Europe constitue un danger appréciable et le service sanitaire suit de près les progrès du fléau. Les pays qui sont directement menacés prennent heureusement des mesures de précaution sérieuses. C'est ainsi que, depuis dix-huit jours, les commandes de sérum anti-cholérique affluent à l'institut bactériologique de Berne, qui redouble d'activité. Ces commandes proviennent essentiellement de la Grèce, mais bon nombre sont faites aussi de Constantinople.

Neuchâtel. — Gare aux calorifères! — Un grave accident s'est pro-

duit, l'autre nuit, à la Chaux-de-Fonds. Une dame avait été enterrée la veille. Ses trois enfants, venus de Besançon, passèrent la nuit au domicile mortuaire avec leur beau-père. Le lendemain matin, les voisins, n'entendant pas remuer dans le logement, enfoncèrent les portes. Ils trouvèrent les quatre occupants inanimés, asphyxiés par les émanations d'un calorifère à coke fermé trop tôt. On leur prodigua des soins pressés; mais ce fut en vain pour l'un des enfants, Edouard Brunner, âgé de dix-huit ans. Les autres malades sont à l'hôpital.

A L'ÉTRANGER

La guerre en Orient.

Furieux combats.

On mande de Hademkeui au Daily Chronicle :

« La bataille livrée lundi sur la ligne de Tchataldja a été l'une des plus sanglantes de la guerre et les pertes ont été grandes des deux côtés. »

» A la suite de plusieurs assauts, dimanche, les Bulgares ont pris différentes redoutes.

» Les Turcs ont fait preuve d'un courage admirable. Les officiers du plus haut rang se sont exposés au feu, combattant avec un dévouement sans pareil afin de donner l'exemple à leurs soldats.

» A droite de Hademkeui, les Bulgares ont perdu quatre canons.

» La bataille continue avec une fureur qui ne diminue pas. Les Bulgares dirigent leur feu sur les forts à l'ouest de Hademkeui et essaient de brier les lignes turques.

» A l'extrême-droite, les Turcs ont aussi été attaqués furieusement.

» A Hademkeui, ils tiennent tête à leurs adversaires. Ils résistent avec héroïsme aux assauts de l'ennemi et meurent bravement. »

Le choléra.

Il est établi aujourd'hui que le choléra est venu des troupes concentrées derrière les lignes de Tchataldja, et formées en grande partie des corps arrivés en désordre de Lulé-Bourgas et de Tchourolou, affaiblis par les privations et dans les pires conditions hygiéniques.

L'épidémie s'est déclarée d'abord dans le campement de Mouhakerui, à quelques kilomètres de Hademkeui,

pyres, 84.

énagères,
eux pro-
par une
oduit est

otages

toile"

veurs!

lisez!

Vevey.

les génisses élevées à la

nomies et obtenu d'excel-

er mes écuries sont cor-

avec la Lactina suisse

4 à 8 semaines.

erhardt, fermier.

errerie de Semsales, est

erniers à visiter ses écu-

re Panchaud.

SSE PANCHAUD,

te concurrence.



THOMAS

Coq "

illeures.

00 %.

st Glasson,

LE

invitées!

es dames oucieuses de

ec le

mie-heures, de 1 à 6

adame Vve Louis

seur Pierre VER-

in, de cacao, de sang,

ne quels avantages on

es expériences, on dis-

de „PERSIL“

aisons de denrées co-

essive expérimentale,

resseront la demande

t Cie, Bâle.

quartier général de Nazim pacha. Dès le premier jour, 200 soldats succombèrent. On ne s'inquiéta pas de prendre des mesures énergiques, et on se contenta de les ensevelir à la hâte, en masse, dans une grande fosse, et on ne fit aucune désinfection pour ne pas ébruiter la nouvelle. La maladie, que rien n'arrêtait, se répandit aussitôt sur les deux ailes de l'armée de Tchatal-dja.

On vit alors à chaque instant les cas les plus saisissants. Des soldats tombaient le fusil en main. On cherchait des médecins, des médicaments ; on ne trouvait rien ; rien n'avait été prévu. Des malades demandaient à grands cris un peu d'eau ou de citron, et mouraient le plus souvent sans avoir été secourus. Leurs corps semaient les routes et les abords des stations où ils avaient essayé d'arriver pour prendre un des trains allant vers Constantinople. Ceux mêmes qui parvenaient à entrer dans les wagons, aussitôt reconnus malades, étaient rejetés au dehors et mouraient au revers d'un talus. Les corps étaient laissés sans sépulture.

On commence maintenant à relever les morts ; on les arrose de pétrole et on les brûle pour supprimer cette cause de contagion.

1500 à 2000 morts par jour.
On mande de Constantinople au *Temps* que le chiffre avoué des morts par le choléra dans les troupes turques est de 1500 à 2000 par jour.

La Turquie refuse les conditions des alliés.
La Porte, trouvant inacceptables les propositions bulgares concernant l'armistice, a ordonné à Nazim pacha de poursuivre les opérations de guerre. Cette nouvelle de l'agence Havas est confirmée par l'agence Wolff.

France. — Révolte de prisonniers.
— Des désordres se sont produits mardi soir, à 5 h, à la prison de Rochefort. Le gardien chef a été tué à coups de revolver par les prisonniers mutinés ; sa femme a été décapitée à coups de rasoir.

Un officier qui se portait au secours du gardien chef et de sa femme a été grièvement blessé, ainsi qu'un matelot qui prenait part à la lutte.

Le matelot serait agonisant. Le commissaire central a eu ses effets lacérés. Les prisonniers se sont ensuite

barricadés. Les autorités et la troupe se trouvent sur les lieux.

— C'est à la maison d'arrêt qui reçoit habituellement les forçats en attendant leur transport à la Guyanne qu'une révolte de prisonniers s'est produite.

Outre le gardien-chef et sa femme, un deuxième gardien a été tué à coups de hache.

Les deux assassins se sont suicidés. Un maréchal-des-logis a été blessé au bras droit à coups de hache. Un lieutenant d'infanterie coloniale a été blessé au cou. L'officier et un caporal, également blessés, sont à l'hôpital.

Cette tragédie a causé une grande émotion dans la ville.

Russie. — Terrible incendie à Koslow. — Un incendie qui a éclaté dans les halles a détruit pour 4 millions de francs de marchandises. Plusieurs personnes ont péri dans les flammes.

CANTON DE FRIBOURG

Au Grand Conseil.

Les dernières séances du Grand Conseil ont revêtu un caractère de gravité exceptionnelle au point de vue de l'administration financière et au point de vue des égards dus au pays.

Celle de lundi dernier a vu se développer une motion déposée par quelques députés de la Gruyère, invitant le Conseil d'Etat à déposer dans le délai d'une année un projet de loi organique pour les services industriels. Cette motion a été appuyée par la députation du Lac, mais avec cette restriction que le délai devait être considérablement réduit, le Conseil d'Etat étant invité à déposer le projet de loi demandé pour le mois de mars ou pour la session de mai au plus tard.

M. Cardinaux, directeur des travaux publics, constatant qu'il n'aurait plus, à cette occasion, l'oreille du Grand Conseil, n'osa pas s'opposer à cette motion qui fut adoptée. Dans la session de mai, le Conseil d'Etat déposera donc un projet de loi réglant les attributions et les compétences de l'administration de nos services industriels, les incompatibilités, le mode de nomination, l'échelle des traitements, etc.

Les tractanda portaient une interpellation de M. le député Jungo Joseph au sujet d'une falsification d'écritures à la Banque de l'Etat, portant sur une somme de 215,000 fr.

Cette interpellation devait être faite dans la séance du 19 novembre. La députation du Lac, estimant que le Grand Conseil devait, au préalable, être nanti du rapport de la direction

des finances sur les diverses affaires irrégulières de la Banque de l'Etat, déposa une motion d'ordre demandant la lecture de ce rapport avant l'interpellation annoncée. Cette motion, après l'intervention de M. Python, (naturellement) fut rejetée par la majorité des voix contre 13, celles de la députation du Lac.

M. Jungo développa ensuite son interpellation, à laquelle répondit M. Python en faisant l'historique de la fondation de l'Université et des diverses étapes de cet établissement.

Il a déclaré que les ressources ordinaires ne suffisaient pas pour parachever l'œuvre commencée, et qu'il avait cru trouver ces ressources dans la Société Raoul Pictet, en faisant souscrire 400 actions par la Banque de l'Etat.

(On sait que cette affaire fut mauvaise et que le montant des actions fut entièrement perdu. Pour dissimuler cette perte, on en porta le montant sur le compte des frais d'un emprunt. C'est à ce sujet que s'est passé le fait de falsification d'écritures signalé par M. Jungo.)

M. Python a avoué s'être trompé et a déclaré vouloir prendre devant le pays les responsabilités qui en résulteraient (matérielles ou morales ? il ne l'a pas dit.)

M. Musy, directeur des finances, ajouta des explications relativement aux questions irrégulières touchant la Banque. Il a rappelé que c'est par un procédé irrégulier et très regrettable que la Banque de l'Etat fut intéressée dans l'affaire Raoul Pictet. Fin juin 1900, il fut constaté qu'une page avait été arrachée, mais la comptabilité a depuis été rétablie dans son intégrité.

Pour les forêts de Styrie, la Banque a préféré ne pas engager de procès qui aurait retardé la liquidation pendant bien des années et elle a transigé pour une somme de 150,000 fr. avec les deux personnages responsables, MM. Sallin et Eggis.

Un prêt de 150,000 fr. avait été accordé à une société propriétaire d'usines en Savoie. Des craintes s'étaient fait jour au sujet de cette créance et l'on reprochait à la Banque un prêt de cette nature qui ne rentrait pas dans le cadre de ses opérations. Mais depuis, cette créance a été payée.

Un prêt hypothécaire, sollicité pour un de ses clients par un notaire, avait été accordé moyennant le cautionnement de ce dernier.

Il en résulta un découvert de 36 mille francs qui fut réclamé au notaire. Celui-ci souscrivit en faveur de la Banque de l'Etat une cédule de pareille somme, remboursable par annuités de 1000 francs, sans intérêt.

se rappelait parfaitement avoir vu le portefeuille — un petit portefeuille en maroquin rouge, — sans fermoir ; avant de monter se coucher, il n'avait pas ouvert ce tiroir, ni le lendemain non plus. Et il ne l'eût fait que le soir même, plus tard, sans l'arrivée du juge et ses questions.

— De telle sorte, fit M. de Mauves, que vous ne pouvez préciser si le vol s'est commis hier ou s'il s'est commis aujourd'hui même ?

— Impossible... Comment le pourrais-je ?

L'incident était singulier et ne pouvait manquer de frapper l'esprit sagace du magistrat ; il était possible, en effet, que le vol ne fut qu'une coïncidence ; il était possible aussi qu'il eût été perpétré par un homme soupçonnant l'existence du mystérieux papier et ayant intérêt à le faire disparaître. Hasard ou coïncidence, cela compliquait l'enquête.

— Pour que le vol ait pu se commettre aussi facilement, dit le juge, il faut que vous vous soyez absenté, et qu'il ne se soit trouvé, dans la salle, personne autre que le voleur... Vous rappelez-vous une circonstance analogue ?..

C'était évidemment irrégulier ; mais au mois de juin dernier, cette cédule a été remboursée.

Ensuite de ces explications de M. Musy, directeur des finances, M. Jungo se déclara satisfait.

Aussitôt, le président du Grand Conseil déclara vouloir refuser la parole à d'autres députés pour de nouvelles demandes d'explications.

Sur cette déclaration, M. le député Gross, au nom de la minorité, déposa sur le bureau du président une motion, basée sur les irrégularités commises à la Banque de l'Etat, entre autres une altération d'écritures destinée à faire disparaître les traces d'un détournement de 215,000 francs, motion tendant à nautir l'autorité judiciaire de ces faits, d'inviter les personnes en cause à se démettre des fonctions qui leur ont été conférées par le Grand Conseil.

M. Antoine Morard déposa une seconde motion d'ordre proposant de passer à l'ordre du jour en statuant que les débats sur la Banque de l'Etat étaient définitivement clos.

Malgré les véhémentes protestations des motionnaires de la minorité, l'ordre du jour de M. Morard eut la priorité et fut adopté.

Ce fut là un coup de force qui ne fait guère honneur à la majorité du Grand Conseil et qui la mettra en mauvaise posture devant les Confédérés.

Cette violence est le signe avant-coureur d'un gros orage qui menace le canton de Fribourg, dit *l'Indépendant*.

Enfant ébouillanté. — A Guschelmuth, la fillette de 4 ans de M. A. Pauchard, échappant à la surveillance de ses parents, se renversa sur le corps un seau d'eau bouillante. L'enfant fut si grièvement brûlée qu'elle succomba quelques heures plus tard au milieu de grandes souffrances.

Encore une petite victime ! — Lundi après midi, à Montet, un enfant de trois ans, fils de M. Jules Monneron, qui était monté sur un char conduit par M. Henri Chanex, tomba sous les roues. L'arrière-train du véhicule lui passa sur la tête, occasionnant une large blessure, qui amena la mort au bout de quelques heures, malgré les soins empressés prodigués à la petite victime par M. le docteur Ducotterd.

Incendie. — Lundi après midi, le feu a complètement détruit, à Agrimoine, la maison de Mme Vve Mœler. L'immeuble était taxé 8000 fr. Le bétail et une partie du mobilier ont pu être sauvés.

— Analogue ? fit Bucaille, ne comprenant pas.

— Oui, vous rappelez-vous, à une certaine heure de la journée, hier ou aujourd'hui, avoir quitté votre auberge en y laissant un seul ou même deux individus ?.. Et ces individus, les connaissez-vous, ou auriez-vous sur eux des doutes ?.. Il doit passer souvent chez vous des coureurs de frontière, des braconniers et des voyageurs... Il y a là tout un personnel sujet à caution, que vous devez connaître.

— C'est vrai ! Je les connais tous. C'est surtout des Allemands qui se disent Alsaciens pour trouver de la besogne... de ceux qu'on retrouverait dans les uhlands, s'il venait la guerre...

— Cherchez dans votre mémoire...

— Je ne trouve pas. Il n'en est pas entré chez moi depuis deux jours, et comme figure suspecte, je n'ai vu personne... non... ci ce n'est... ah ! ma foi, il faut tout vous dire, n'est-ce pas, d'autant plus que ça ne tire pas à conséquence...

— Je vous en prie... et je vous l'ordonne, même...

— Si ce n'est, disais-je, un certain paysan

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

La Sœur aînée.

PAR
JULES MARY.

— Veuillez me le remettre à l'instant même.

M. Bucaille ne demandait qu'à obéir. Il descendit lourdement l'escalier.

— Ce papier va m'éclairer sans doute... réfléchissait le juge en parcourant toutes les notes déjà prises...

Presque aussitôt il entendait un bruit de pas précipités dans l'escalier et M. Bucaille apparaissait, effaré, son visage, si rouge d'ordinaire, était blême, ses lèvres tremblaient, et il s'essuyait le front, avec son tablier blanc taché de vin et de graisse.

Et, d'une voix balbutiante :

— Volé, dit-il, on m'a volé !

— Le papier ?..

— Oui... et une centaine de francs qui étaient dans le tiroir... heureusement pas

plus... tout raslé ; les sous, l'argent, l'or, le portefeuille, tout...

— Comment ?.. vous laissez donc traîner la clef ?

— Jamais elle ne me quitte. Elle est toujours dans mon trousseau... la voilà, regardez... On s'est servi d'une fausse clef, sûrement... le tiroir était fermé... à deux tours, comme d'habitude... pas trace d'effraction...

M. de Mauves paraissait vivement intéressé.

— Ça se corse, murmura-t-il... Je vais m'amuser...

Il descendit avec l'aubergiste. Dans le fond de la grande pièce d'entrée de l'auberge était une sorte de buffet au milieu étaient deux tiroirs ; l'un des deux était entr'ouvert et vide. Là, Bucaille versait l'argent de la recette quotidienne, quand elle était assez importante ; quand elle n'en valait pas la peine, il la laissait dans le tiroir d'une immense table en bois blanc qui prenait la moitié de la salle.

— La veille, expliquait-il, il avait serré dans le buffet cent francs environ. Il était alors cinq heures du soir. Il ne se trouvait personne à l'auberge, à ce moment-là. Et il

On croit que

une défectuosité

GRU

Hommage

Nous avons rappelé de Bulle, en reconnaissance pour services rendus par M. J. J. instituteur, d'enseignement de Bulle, lui avait été décerné une médaille d'honneur.

Mercredi soir, Vesin, qui a qu'une soirée d'adieu. Le Conseil communal scolaire y a Le Corps enseignants et secondaires ont tenu un comité et tous les

reux de venir fêter le préfet de l'arrondissement au nombre

Le Conseil communal a une idée d'invitations

Mlle Perret qui, années, se sont de des enfants de Bulle

De chaleureux échanges ; des honcés par MM.

la Commission ecclésiastique, Savoy prêtre Blanc, Despond, seillers communaux

tous des paroles nement faire un

carrière, en retour magistrats, bon élèves. *Ad multo*

Cercle des

— Le Cercle des aurait laisser toutes bonnes habitudes sont si chères à amis.

Ainsi en est i-croute, où l'on est les coudes et de ment, même en crieuses, comme le pays.

Cette année-ci moins s'abstenir tion que celle-ci parler ouvertement

ments qui se son canton, du coup victime l'autre jour

Lac et des conés en résulter pour Citadins, camp

nombreux ; tout

appelé Baluruc, q-ferme, la Clauche

maïnes, par le mar qui fait la contreba

ce temps-là. — Baluruc est re

d'auberge ?

— Je n'en sais ri-dis tout. Notez que

peut être un fort ho-vez, monsieur le ju-

sont pas des volet contre lui. Je ne le

dam. Par ainsi, j'cent francs que de

qui serait reconnue contre moi le pays.

parce que le Rouge- et que je gagne é-

comme si je n'avai Juge. Je fais une cro-

M. de Mauves su- — Où pourrais-je

— Tantôt par ic de l'autre côté... prendre s'il se dout

évidemment irrégulier; mais de juin dernier, cette cédule remboursée.

de ces explications de M. directeur des finances, M. Jungo a satisfait.

M. le président du Grand déclara vouloir refuser la pa- autres députés pour de nou- mandes d'explications.

te déclaration, M. le député nom de la minorité, déposa reau du président une mo- se sur les irrégularités com- a Banque de l'Etat, entre au- altération d'écritures desti- re disparaître les traces d'un- ment de 215.000 francs, mo- ant à nautir l'autorité judi- ces faits, d'inviter les perso- use à se démettre des fonc- leur ont été conférées par le onseil.

M. Morard déposa une se- tion d'ordre proposant de l'ordre du jour en statuant ébats sur la Banque de l'Etat éfinitivement clos.

les véhémentes protestations onnaires de la minorité, l'or- ur de M. Morard eut la prio- t adopté.

à un coup de force qui ne e honneur à la majorité du onseil et qui la mettra en posture devant les Confédé-

violence est le signe avant- l'un gros orage qui menace de Fribourg, dit l'Indépen-

nt ébouillanté. — A uth, la fillette de 4 ans de uchard, échappant à la sur- de ses parents, se renversa ps un seau d'eau bouillante. ut si grièvement brûlée qu'elle quelques heures plus tard e grandes souffrances.

re une petite victime! après midi, à Montet, un en- ois ans, fils de M. Jules Mon- i était monté sur un char com- M. Henri Chanex, tomba sous L'arrière-train du véhicule sur la tête, occasionnant une ssure, qui amena la mort au quelques heures, malgré les pressés prodigués à la petite ar M. le docteur Ducotterd.

ndle. — Lundi après midi, complètement détruit, à Agri- maison de Mme Vve Mœler. ble était taxé 8000 fr. Le bé- ne partie du mobilier ont pu és.

ogue? fit Bucaille, ne comprenant vous rappelez-vous, à une certaine journée, hier ou aujourd'hui, té votre auberge en y laissant un éme deux individus?... Et ces in- s connaissez-vous, ou auriez-vous des doutes?... Il doit passer souvent des coureurs de frontière, des bra- t des voyageurs... Il y a là tout quel sujet à caution, que vous de- tre.

vrai! Je les connais tous. C'est Allemands qui se disent Als- r trouver de la besogne... de ceux rouvrerait dans les uhlands, s'il ve- erre...

chez dans votre mémoire... trouve pas. Il n'en est pas entré depuis deux jours, et comme figure e n'ai vu personne... non... ci ce ma foi, il faut tout vous dire, s, d'autant plus que ça ne tire pas ence...

ous en prie... et je vous l'ordonne, n'est, disais-je, un certain paysan

On croit que le sinistre est dû à une défectuosité de la cheminée.

GRUYÈRE

Hommage au mérite. — Nous avons rappelé que la Bourgeoisie de Bulle, en témoignage de reconnaissance pour les longs et dévoués services rendus par M. Vesin Marcelin, instituteur, pendant ses 30 ans d'enseignement aux écoles primaires de Bulle, lui avait décerné la bourgeoisie d'honneur.

Mercredi soir, la Ville a offert à M. Vesin, qui a quitté l'enseignement, une soirée d'adieux à l'Hôtel de Ville. Le Conseil communal et la Commission scolaire y assistaient au complet. Le Corps enseignant des écoles primaires et secondaires y avait été invité et tous les maîtres ont été heureux de venir fêter leur ancien collègue. M. le préfet de la Gruyère était également au nombre des invités.

Le Conseil communal avait eu l'heureuse idée d'inviter encore deux anciennes institutrices, Mme Glasson et Mlle Perret qui, pendant de longues années, se sont dévouées à l'éducation des enfants de Bulle.

De chaleureuses paroles ont été échangées; des discours furent prononcés par MM. Dr Alex, président de la Commission scolaire, Glasson syndic, Savoy préfet, Currat inspecteur, Blanc, Despend, Morard et Reay, conseillers communaux. M. Vesin eut pour tous des paroles émuës. Il a dû certainement faire un retour sur sa longue carrière, en retrouvant, parmi tous ces magistrats, bon nombre de ses anciens élèves. *Ad multos annos!*

Cercle des Arts et Métiers. — Le Cercle des Arts et Métiers ne saurait laisser tomber en désuétude les bonnes habitudes qu'il a créées et qui sont si chères à ses membres et à ses amis.

Ainsi en est il de la soirée-choucroute, où l'on est heureux de se sentir les coudes et de fraterniser joyeusement, même en causant de choses sérieuses, comme le sont les affaires du pays.

Cette année-ci, il devait d'autant moins s'abstenir de cette manifestation que celle-ci est une occasion de parler ouvertement des tristes événements qui se sont déroulés dans notre canton, du coup de force dont a été victime l'autre jour la députation du Lac et des conséquences qui doivent en résulter pour le pays.

Citadins, campagnards, venez-y donc nombreux; tout en vous récréant hon-

appelé Balaruc, qui a été expulsé de sa ferme, la Claucheuse, il y a quelques semaines, par le marquis de Bargemont, et qui fait la contrebande de notre côté, depuis ce temps-là.

— Balaruc est resté seul dans la salle de l'auberge?

— Je n'en sais rien, ma foi, rien; mais je dis tout. Notez que je ne l'accuse pas. C'est peut être un fort honnête homme. Vous savez, monsieur le juge, les contrebandiers ne sont pas des voleurs? Je n'ai rien à dire contre lui. Je ne le connais ni d'Eve ni d'Adam. Par ainsi, j'aime mieux perdre mes cent francs que de formuler une accusation qui serait reconnue fautive et qui amènerait contre moi le pays. J'ai déjà trop d'ennemis parce que le Rouge-Gazon est bien fréquenté et que je gagne des sous... Donc, faites comme si je n'avais rien dit, monsieur le Juge. Je fais une croix sur mes cent francs!

M. de Mauves suivait sa pensée.
— Où pourrais-je trouver ce Balaruc!
— Tantôt par ici de la frontière, tantôt de l'autre côté... Ce sera difficile de le prendre s'il se doute jamais qu'il est poursuivi.
(A suivre).

nêtement, vous vous édifierez sur les faits et gestes de nos augustes gouvernants.

Cette soirée-choucroute est fixée sur le dimanche, 8 décembre prochain, à 8 heures du soir.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au dit jour par le tenancier du Cercle. Pour éviter l'encombrement, on est prié de s'inscrire et de retirer sa carte à l'avance.

Concert de Ste-Cécile. — C'est dimanche soir prochain que notre Corps de Musique donnera sa traditionnelle soirée de Ste-Cécile offerte à ses Membres d'Honneur et passifs. Le programme, qui est des plus variés, comprend: L'ouverture *Les Francs-Juges*, exécuté au Concours fédéral des Musiques à Vevey. Un solo de piston exécuté par son Directeur M. Radraux, ainsi que plusieurs morceaux nouveaux.

Pour répondre à un vœu, il est informé que les personnes ne faisant partie à aucun titre du Corps de Musique pourront néanmoins assister au concert en payant le prix ordinaire des places.

La partie récréative est toutefois réservée exclusivement aux membres d'honneur et passifs

Impression d'un voyageur. — On nous écrit:

Au cours d'une visite que j'avais faite à Gruyères, j'ai eu l'occasion d'admirer la gare de cette localité, si coquette et si gentiment décorée de fleurs.

L'autre jour, je venais de l'autre direction, sur Bulle et j'ai eu un gros désappointement. Je croyais trouver à toutes les stations, si non le même cachet, du moins de la décence et de l'ordre. Aussi quel ne fut pas mon étonnement en constatant qu'une gare, un peu avant Gruyères, est dans un état de délabrement qui fait peine à voir! C'est un manque d'esthétique qui choque le regard du voyageur. Espérant que signaler cette défectuosité sera la corriger, je vous prie, etc. B.

Drap magnifique. Toilerie et toute sorte de linge pour trousseaux. Adressez-vous à Walther Gygax, fabricant, à Bleienbach. 424

AVIS
„La Gruyère“ est envoyée gratuitement dès ce jour au **Nouvel-An** aux nouveaux abonnés pour 1913.

A louer
une jolie chambre meublée, électricité et chauffée.
S'adresser à Haassenstein et Vogler, Bulle.

Vente de bois
La mise annuelle de bois de la Commune d'Enney aura lieu le 6 décembre.

Départ du village à 1 h. de l'après-midi pour les Longeornets derrey.
Par ordre: Le Secrétariat communal.

Mises de bétail.
Le sousigné exposera en mises publiques le **mardi 3 décembre, à 10 h. du matin, à son domicile, près de la Pépinière, à Bulle:**
12 mères-vaches, 8 génisses de 1 à 2 ans et un veau de 3 semaines, 1 taureau de 15 mois, primé à l'Exposition; tout ce bétail, pie noir, est de 1^{er} choix.
 Paiement au comptant.
 A vendre également une certaine quantité de foin et regain à consommer sur place.
 L'exposant: **Droux Léon.**

A vendre
fascines de nœuds, bois de moule de hêtre et sapin sec, à prix réduit. S'adresser à Auguste Morand, forestier, maison Gillard, Bulle.

Mises de bois

Samedi 30 novembre 1912, les Communes de Botterens et Villarbene vendront en mises publiques environ 170 m³ de bois en billes, billons et monles, le tout préparé et d'exploitation facile. Rendez-vous des miseurs à 9 heures du matin, à l'Hôtel du Chamolois. Botterens, le 17 novembre 1912.
Par ordre: Le Secrétariat communal.

Le Syndicat Agricole d'Oulens (Echallens), demande une montagne A LOUER

du port d'au moins 70 génisses. Adresser les offres à M. V. Bezençon, président.

A louer

à partir de l'été prochain 1913,
1 beau logement, bien exposé au soleil, 6 pièces, confort moderne, chambre de bain, buanderie et séchoir.
S'adresser

Gruyéria BULLE.

Révocation de mises.

La vente requise par erreur au préjudice de M. Joseph Charrière, marchand de bois, à La Roche, est révoquée.

Vente de lait.

La Société de Laiterie des Colombettes met en vente par voie de soumission son lait pour l'année 1913. On peut prendre connaissance des conditions et déposer les offres jusqu'au 30 novembre au soir, auprès de M. E. Cottier, président.

Dimanche 24 novembre

CASSÉE
à l'Auberge d'ECHARLENS.
BONNE MUSIQUE
Invitation cordiale.
Paul Deschenaux.

Mises publiques.

Le samedi 30 novembre courant, dès 1 heure de l'après-midi, l'Office des faillites de la Glâne vendra, en mises publiques, au domicile de M. Jules Castella, à La Joux, environ 35.000 pieds de foin et regain, appartenant à la Masse en faillite Joseph Droux.
Ce foin et ce regain sont à consommer sur place. 1857

Apprentie
est demandée chez Mme Losey, lingère, en Ville. 1856

Mises publiques.

Le jeudi 28 novembre courant, dès les 11 1/2 heures du matin, à la Villa Saint-Joseph, près de la gare de Romont, l'Office des faillites de la Glâne vendra en mises publiques 5 têtes de bétail, 3 chevaux, 3 porcs, une certaine quantité de foin et regain à distraire, plusieurs chars à 1 et à 2 chevaux, 1 rateleuse, 1 faucheuse, 1 faucheuse, 1 caisse à purin, 1 charrie brabant, 1 buttoir, plusieurs voitures à 1 et 2 chevaux, des traîneaux, des luges courtes et longues, 1 hachepaille, plusieurs harnais et colliers, dont un pour âne, plusieurs couvertures de chevaux, des planches et des carreaux en sapin, quantité d'outils aratoires trop longs à détailler, des clochettes, du mobilier comprenant lits, chaises, tabourets, tableaux, glaces, etc., etc.

Maison à vendre.
A vendre de gré à gré, au village d'en haut Charmey, une belle maison d'habitation avec jardin, 2 logements et lumière électrique.
Conditions favorables de paiement.
S'adresser à Mlle Mariette Rime, tailleuse, Charmey. 1826

Vente de bois.

Le jeudi 28 novembre 1912, dès les 2 h. après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, à Château-d'Oex, Mme F. Favre-Baux fera vendre en mises publiques 228 numéros épica et sapin, aux Récardets, et 257 numéros épica, au Soulemont. Deux ans de terme pour l'exploitation.
Pour voir les bois et conditions, s'adresser à D. Favre-Baux, aux Moulins.

A louer de suite petit appartement et chambre meublée, chez Mme Vve Nicolas Gex. 1827

Vente de bois.

La Commune de Pont-en-Ogoz tiendra sa mise annuelle de bois le mercredi 27 novembre prochain. Rendez-vous, à 2 heures, au Chalet de l'Etruvaz. 1863

Dimanche 24 novembre

Cassée
à l'Hôtel du Lion-d'Or
LA ROCHE

Invitation cordiale. 1828 P. Roulin.

VENTE DE BOIS

Lundi 25 novembre prochain, la commune de La Tour-de-Tréme exposera en vente, par voie de mises publiques, 80 stères sapin et 3000 fagots préparés dans sa forêt des Villieux.
Rendez-vous des miseurs à 10 h. du matin au Chalet du dit lieu, avec sac garni. La Tour, le 18 novembre 1912. 1834 Le Secrétaire communal.

Vente de bois.

Lundi 25 novembre, la Commune de Gruyères vendra en mises publiques, dans sa forêt des Joux Derrière, environ 800 billons et 75 stères sapin.
Rendez-vous des miseurs, à 10 heures du matin, au bas du pâturage des Joux-Devant. 1799 Gruyères, le 12 novembre 1912. L'Administration communale.

Vente de bois.

Vendredi, 29 novembre, la Commune de Gruyères vendra en mises publiques, dans sa forêt du Crêt de la Ville, environ 900 billons.
Rendez-vous des miseurs, à 8 1/2 heures du matin, aux Scieries de Pringy. Gruyères, le 12 novembre 1912. 1800 L'Administration communale.

Dimanche 24 novembre

Cassée-concert
Hôtel de la Croix-Blanche
VUADENS
Invitation cordiale.

A vendre

7 à 8,000 pieds de foin et regain à consommer sur place. Fontaine à l'abri. S'adresser à Théophile Perritaz, Villarsviriaux.

FORT RABAIS

sur les
Machines à coudre
J. Gremaud, mécanicien, Bulle informe le public qu'il n'a pas de voyageur pour ses articles, ni de magasin luxueux à entretenir, mais qu'il fera par contre bénéficier sa clientèle d'une réduction de prix dont chaque acheteur voudra profiter. En ce moment un choix considérable de machines à coudre de tous les systèmes en magasin, avec nouveau meuble très pratique. 1753

Mme F. Ormin

Sage-femme
Reçoit des pensionnaires à toute époque. TÉLÉPHONE 4588.

Confort. Prix modéré.
Près de la gare.
Rue de Berne 9, GENÈVE.

Agence agricole Suisse

Autorisée par l'Etat
Demande toujours bons vachers et fromagers (bons gages).
Gigon-Gavard, rue Gutenberg 3 b., 984 Genève.

A vendre d'occasion une

machine à tricoter
très peu usagée.
S'adresser à Haassenstein et Vogler sous H 2095 B. 1833

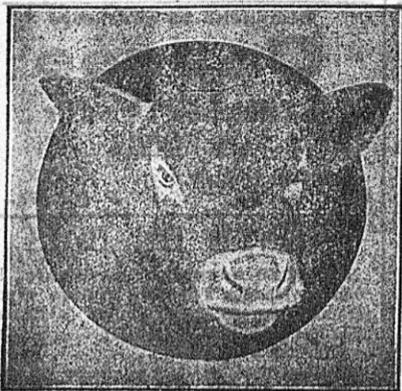
On demande

à amodier un bon estivage pour environ 40 pièces de jeune bétail.
Adresser offres à l'Agence Haassenstein et Vogler, Bulle.

30 ans de succès à „La Lactina Suisse“

la plus ancienne et la plus renommée des farines pour la préparation du lait végétal destiné à l'élevage et à l'engrais des veaux et porcelets.

ÉLEVEURS, MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS



Je certifie que la ferme de notre établissement utilise pour l'élevage des veaux le produit alimentaire de la maison A. PANCHAUD & Co, à Vevey, et désigné sous le nom de « LACTINA SUISSE ». Ce produit ajouté au lait, dans la proportion de 250 grammes de Lactina Suisse délayée dans 4 litres d'eau pour 6 à 8 litres de breuvage mixte, comme ration journalière d'un veau, nous a donné de très bons résultats. Aussi, est-ce avec plaisir que je puis recommander ce produit aux éleveurs.

Dombresson, le 20 juillet 1912.

Le Directeur de l'Orphelinat Borel :
Paul FAVRE.

Je me fais un réel plaisir de vous envoyer la photographie des veaux que j'ai élevés avec votre excellente LACTINA SUISSE. Je ne puis assez vous féliciter pour ce produit et vous dire tous les avantages et satisfactions qu'il me donne.

L'année dernière, m'étant malheureusement laissé influencer, j'ai voulu essayer un produit concurrent, mais je l'ai vite abandonné.

Je puis vous assurer, Monsieur Panchaud, que vous avez maintenant en moi un client fidèle et que je ne masquerai pas de faire dans mon entourage toute la réclame que mérite votre LACTINA SUISSE. En ce moment, j'éleve encore 8 veaux avec la Lactina Suisse.

Vincent CHAPPUIS, La Rochette s. Chexbres.

Faisant depuis nombre d'années usage de LACTINA SUISSE pour l'élevage des veaux, je puis certifier que je m'en trouve très bien, réalisant par là un grand bénéfice d'argent.

Sur des veaux de 2 1/2 mois, j'ai essayé avec satisfaction de remplacer entièrement le lait par la Lactina et arrivé au sevrage ils étaient aussi beaux. J'ai actuellement 25 sujets dans mes écuries élevés à la LACTINA.

A. GREMAUD, La Châtelaine, Verrerie de Semsales.

CONTREFAÇONS. — Le bon accueil fait à notre produit a donné naissance à une quantité de contrefaçons ou d'imitations, vendues sous différents noms; comme elles ont occasionné de regrettables erreurs de la part du public, nous attirons l'attention de nos clients sur notre marque de fabrique et le plombage de nos sacs.

Il résulte des expériences d'éleveurs bien connus et des analyses chimiques que pas un seul produit concurrent n'est à comparer à

La LACTINA SUISSE

Dépôts à :

Bulle	MM. Crotti Frères.	Vaulruz	MM. Chollet et Ruiller frères.
Albenve	Joliet Louis.		Léon Seyloux, négt.
Charmey	Niquille B.		Grivet, négt.
Echarlens	Gremaud P.	Verrerie de Semsales	Grandjean A.
Gruyères	Jaquet P.	Villarvolard	Lee Scheuvey.
Montbovon	Schmidt, négt	Vuadens	G. Sottas, négt.
Sâles	Sallin, boulanger		



J. DEGERBAIX, Lausanne

35, Cheneau-de-Bourg
achète aux plus hauts prix
CHEVAUX POUR ABATRE

Expéditions soignées par poste ou chemin de fer de viande de choix et quantités désirées.

Téléphones : Domicile, 1, Tunnel, 12. 93. — Boucherie 16. 21.

CHAUSSURES

AU MAGASIN

Vve Sottas-Thalmann, BULLE

rue de Gruyères, vis-à-vis du Cheval-Blanc.

Chaussures fortes, ferrées, pour ouvriers, depuis	fr.	8.50
Bottines du dimanche, avec bouts, pour Messieurs, depuis		9.50
» » » » » carnots, pour Messieurs, depuis		10.—
» » » » » box-calf, élégantes et légères, depuis		13.—
» » » » » faux bouts, pour dames		7.50
» » » » » 1 ^{er} choix, non doublés, pour dames		8.50
» » » » » à boutons, solides et élégantes, pour dames, depuis		11.—
Pantoufles pour dames, depuis		2.—
Souliers pour enfants, 26-29, depuis		4.80
» » » » » 30-35, depuis		5.50

Réparations. Prix fixes. Maison de confiance.

Grande Salle de l'Hôtel de Ville, BROC

Dimanche 24 novembre 1912, à 3 et à 8 heures,

Concerts-Représentations

donnés par le

Club littéraire et Chœur Mixte de Broc.

Voir programme.

Places : Réservées, 1 fr. 50 ; Premières, 1 fr. ; Secondes, 50 cent.

Grande liquidation générale aux Magasins

CASAGRANDE & GASPAROLI

Maison Enkerli. **BULLE** Vis-à-vis de l'Union.

GRANDS RABAIS



POUDRE MAYOR

le plus puissant

tonique, dépuratif et antiépidémique
pour le bétail, connu jusqu'à ce jour.



Seuls fabricants : Vve Alf. DELISLE & C^o, Lausanne.
Demander partout la Poudre Mayor ou s'adresser à la maison ci-dessus.
Exigez sur chaque paquet la signature B. MAYOR.

ATTENTION !

Le soussigné informe l'honorable public de la ville et de la campagne qu'il a repris le commerce de chaussures de M. H. Pilloud, Avenue de la gare, à Bulle.

Immense choix d'articles des plus ordinaires aux plus fins, à des prix très modérés.
1032 R. Pfaig, fils.

Logement

de 2 chambres, au soleil levant, à louer. S'adresser à Haasenstein et Vogler sous H 2084 B.

Vente de lait.

La Société de laiterie des Monts de Biaz, offre à vendre son lait pour l'année 1913.

Prendre connaissance des conditions et adresser offres à M. Jean Gapan, président, jusqu'au mardi 26 novembre, au soir.

Dimanche 24 novembre

Cassée

à l'Hôtel de la Gare, Grandvillard

Invitation cordiale.

1085

Le tenancier.

Dimanche 24 novembre

Cassée

à l'Hôtel du Lion-d'Or
AVRY-DEV-PONT

BONNE MUSIQUE

Invitation cordiale.

Joseph Macherel, tenancier.

Grande Salle de l'Hôtel Moderne

Dimanche 24 novembre 1912

Bureau 8 heures.

Rideau 8 1/2 heures.

GRAND CONCERT

donné par

Le Corps de Musique de la Ville

avec le gracieux concours de Mlle C. DESBIOLLES.

Direction M. R. RADRAUX.

Prix ordinaire des places. On peut se procurer à l'avance des places réservées au café de l'Hôtel Moderne.

Location d'Hôtel

La Commune de Bulle met en location son Hôtel-de-Ville, avec ses dépendances, pour le terme de 6 ans, à partir du 1^{er} septembre 1913.

Les mises auront lieu dans la grande salle de l'Hôtel, le lundi 9 décembre 1912, de 2 à 5 heures de l'après-midi.

Le Secrétariat communal.

À LOUER

chambre meublée, bien située au soleil, indépendante et à plein pied. S'adresser au bureau du journal qui indiquera.

Hôtel Union,

BULLE

ESCARGOTS chaque jour.
Le Samedi soir, TRIPES.

Montagnes à louer.

A la demande des intéressés et en annulation de l'annonce précédente l'estivage de Theyschaux, rière Châtel-St-Denis sera exposé en location par voie de mises publiques, qui auront lieu à l'Hôtel de Ville de Châtel, lundi 25 novembre courant, à 2 heures après midi.

Les conditions seront lues avant la mise.

Banque Populaire Suisse

Capital versé et réserves : 71,000,000.—

Nous recevons toujours, à des conditions favorables, des

dépôts d'espèces de n'importe quel montant :

en carnets d'épargne, livrets gratuits,

en compte-courant, disponible à vue, sans commission,

en compte-courant, avec dénonciation, à des

taux particulièrement avantageux

suivant l'importance et la durée du dépôt.

FRIBOURG : Quartier Saint-Pierre

Agences : Bulle, Châtel-Saint-Denis, Domdidier, Estavayer, Morat, Romont, Villargiroud, Le Mouret.